

g n 2 p i  
Nantes

1<sup>ère</sup> édition

18 – 20 mars 2009

FACULTÉ DE DROIT ET DES SCIENCES POLITIQUES  
CHEMIN DE LA CENSIVE DU TERTRE  
BP 81307  
44313 NANTES CEDEX 3  
[www.droit1.univ-nantes.fr](http://www.droit1.univ-nantes.fr)  
[www.droit.univ-nantes.fr/plaidoiries/](http://www.droit.univ-nantes.fr/plaidoiries/)  
[www.adepin.com](http://www.adepin.com)



# LE CN2PI EN QUELQUES MOTS

## L'idée du Concours

L'idée de la création d'un Concours national de plaidoirie en propriété intellectuelle est née d'une volonté des enseignants-chercheurs et des doctorants nantais d'organiser un moment de rencontres et d'échanges entre les étudiants issus des différents Master 2 spécialisés en propriété intellectuelle. Le Concours nantais, autour d'un exercice oratoire, se veut résolument convivial.

Selon une volonté d'inclure un nombre le plus important possible de Master 2, le Concours se déroule autour d'un cas pratique présentant des thématiques transversales de propriété intellectuelle. Cette année, droit d'auteur, droit des dessins et modèles et droit des marques sont à l'honneur.

## Cadre institutionnel

**Institut de recherche en droit privé (IRDP)** : Laboratoire de recherche qui compte parmi les plus anciens de la faculté de droit de Nantes, l'IRDP est dirigé par Monsieur le Professeur DESDEVISES. Le projet scientifique de l'IRDP insiste sur la nécessité de décloisonner recherche dite « fondamentale » et recherche appliquée, cette distinction étant dans le champ du droit artificielle, voire nuisible à une recherche opérationnelle. La propriété intellectuelle constitue une thématique majeure du laboratoire.

*Contact et infos : [www.droit.univ-nantes.fr/labos/irdp/site/](http://www.droit.univ-nantes.fr/labos/irdp/site/)*

**Master 2 recherche Propriété intellectuelle** : Dirigé par le Professeur André LUCAS, le Master 2 recherche, anciennement DEA, a été créé en 1995. Plus de 250 étudiants ont été formés à la propriété intellectuelle de manière transversale : droit d'auteur, propriété industrielle, contrats de propriété intellectuelle, nouvelles technologies, concurrence et propriété intellectuelle.

*Contact et infos : [www.droit1.univ-nantes.fr](http://www.droit1.univ-nantes.fr)*

**Association des étudiants en propriété intellectuelle de Nantes (ADEPIN)** : L'association a été créée il y a 13 ans dans le but de promouvoir la propriété intellectuelle en général et les étudiants de Nantes en particulier. Elle contribue par son site à la création d'un réseau entre les anciens étudiants du Master 2 recherche Propriété intellectuelle. Elle permet depuis trois ans à des étudiants de M2 de Nantes de partir concourir à l'Intellectual Property Moot of Oxford, concours de plaidoirie anglophone.

*Contact et infos : [www.adepin.com](http://www.adepin.com)*

## **Direction scientifique**

### **André LUCAS**

Contact : [andre.lucas@univ-nantes.fr](mailto:andre.lucas@univ-nantes.fr)

André LUCAS est professeur à l'Université de Nantes où il enseigne le droit civil et le droit de la propriété intellectuelle. Il dirige le *Juris-Classeur Propriété littéraire et artistique*. Il est l'auteur notamment du *Traité de la propriété littéraire et artistique* (en collaboration avec H.-J. LUCAS) dont la troisième édition a été publiée en 2007 aux éditions Litec. André LUCAS effectue régulièrement pour le compte de l'organisation mondiale de la propriété intellectuelle des missions de formation et d'assistance législative.

## **Organisation**

### **Stéphanie LE CAM**

Contact : [stephanie\\_lecam@hotmail.com](mailto:stephanie_lecam@hotmail.com), 06 62 55 45 99

Doctorante à l'IRDP sous la direction du Professeur LUCAS et de Mme BERNAULT, Stéphanie LE CAM étudie l'articulation entre le droit d'auteur, le droit de la sécurité sociale et le droit fiscal. Elle a d'ailleurs été missionnée par la Maison des artistes, organisme chargé de la sécurité sociale des artistes visuels, pour participer à la rédaction d'un Livret blanc sur le statut de l'artiste visuel de l'Union européenne. Stéphanie LE CAM publie également des articles dans la revue *Expertises* dans le domaine de la propriété intellectuelle. Elle participe actuellement, sous la direction du Professeur LUCAS, à la rédaction d'un guide juridique du *podcast* à destination des enseignants. Elle assure des TD en droit des personnes et en droit de la famille au sein de la faculté de droit et des sciences politiques de Nantes.

### **Sylvain CHATRY**

Contact : [sylvain.chatry@etu.univ-nantes.fr](mailto:sylvain.chatry@etu.univ-nantes.fr), 06 99 75 60 06

Doctorant à l'IRDP sous la direction du Professeur LUCAS, Sylvain CHATRY étudie l'articulation des droits de propriété intellectuelle sur une même chose. Convaincu de l'intérêt de la pratique de la plaidoirie dans l'apprentissage du droit, Sylvain CHATRY a créé, dans le cadre de la Conférence Lysias, un Concours local de plaidoirie à destination des L1 et L2 au sein de l'Université de Bretagne occidentale puis à l'Université de Nantes. Il a d'ailleurs obtenu en 2007 le prix du Best Individual Mooter à l'Intellectual Property Moot of Oxford, concours de plaidoirie anglophone. Il participe actuellement, sous la direction du Professeur LUCAS, à la rédaction d'un guide juridique du *podcast* à destination des enseignants. Sylvain CHATRY assure des TD en droit des personnes et en droit de la famille au sein de la faculté de droit et des sciences politiques de Nantes.

**Bénévoles** : les étudiants du M2 Propriété intellectuelle de Nantes et l'équipe motivée des doctorants de l'IRDP.

# **DEROULEMENT DES PLAIDOIRIES**

## **Remarques générales**

L'affaire porte sur des thématiques de propriété intellectuelle.

Chaque équipe doit préparer deux plaidoiries : une en demande et une en défense.

Toutes les équipes participeront aux deux premiers tours. Elles seront tour à tour le demandeur et puis le défendeur. En demi-finale et en finale, le rôle donné aux équipes sera tiré au sort.

Chaque équipe est constituée obligatoirement de deux plaideurs. Un remplaçant peut également être désigné en cas de désistement d'un des deux plaideurs.

## **Déroulement des audiences**

Chaque équipe dispose de 20 minutes pour faire valoir ses arguments devant le jury. Les deux plaideurs doivent se répartir la plaidoirie de manière équitable. À l'issue des deux plaidoiries, chaque équipe disposera d'un droit de réponse de 4 minutes maximum.

Chaque équipe devra défendre les intérêts de la partie qu'elle représente en veillant bien à respecter les faits de l'espèce.

Les débats seront publics.

## **Délibération du jury**

Les juges procéderont ensuite à la délibération après la sortie des candidats et du public de la salle. Ils désigneront à l'issue de cette réunion le vainqueur de la confrontation.

Sur le fond, le jury appréciera la compréhension du sujet, la construction de l'exposé, les efforts de recherche et la pertinence de l'argumentation et de l'utilisation du droit de réponse.

Sur la forme, il jugera le comportement de l'équipe face à l'adversaire, le respect de l'esprit sportif du concours, l'élocution, le vocabulaire, le détachement par rapport aux notes, la gestuelle, la maîtrise de l'espace et l'éloquence.

# MERCREDI 18 MARS

Dès 16H : Accueil des participants à la gare

18H : Réunion d'information à la faculté de droit

Soirée libre

# JEUDI 19 MARS

## MATINÉE

**8H00** : Accueil des équipes  
à la faculté de droit

**8H30** : Réunion des  
candidats

**9H00** : 1<sup>er</sup> tour

**10H30** : 2<sup>ème</sup> tour

**12H00** : Annonce des  
résultats

**13H00** : Déjeuner

## APRÈS-MIDI

**14H30** : Demi-finale du  
Concours

**16H00** : Annonce des  
résultats

**16H30** : Finale du Concours

**18H00** : Annonce des  
vainqueurs et  
remise des prix

**20H30** : Dîner au restaurant  
Le Petit Bacchus

**VENDREDI 20 MARS**

SEMINAIRE

## Respect des droits de propriété intellectuelle sur Internet

Débats autour du Projet de loi favorisant la diffusion et la  
protection de la création sur internet

### **Intervenants :**

**André Lucas**, professeur, Université de Nantes  
**Marie-Françoise Marais**, Conseiller à la Cour de cassation  
**Gilles Vercken**, Avocat

Vendredi 20 mars 2009  
9H30-12H30  
Faculté de droit  
Salle 372

# COMPOSITION DES JURYS

## 1<sup>er</sup> et 2<sup>nd</sup> tours

- JURY 1 : **Florent Lucas**, avocat, Cabinet Cornet Vincent Segurel (Nantes)  
**Franck Macrez**, maître de conférences, Université Robert Schuman (Strasbourg)
- JURY 2 : **Gilles Vercken**, avocat, Cabinet Gilles Vercken (Paris)  
**Carine Bernault**, maître de conférences (Nantes)
- JURY 3 : **Valérie Godineau**, conseil en propriété industrielle, Cabinet Brema-Loyer (Nantes)  
**Marc Glodowski**, Délégué régional INPI Pays de la Loire (Nantes)
- JURY 4 : **François Herpe**, avocat, Cabinet Cornet Vincent Segurel (Paris)  
**Pascaline Colombani**, juriste, INPI (Nantes)  
**Claudine Le Cloirec**, conseil en propriété industrielle, Cabinet Brema-Loyer (Nantes)

## Demi-finales

- JURY 1 : **Franck Macrez**, maître de conférences, Université Robert Schuman (Strasbourg)  
**François Herpe**, avocat, Cabinet Cornet Vincent Segurel (Paris)  
**Valérie Godineau**, conseil en propriété industrielle, Cabinet Brema-Loyer (Nantes)
- JURY 2 : **Carine Bernault**, maître de conférences (Nantes)  
**Florent Lucas**, avocat, Cabinet Cornet Vincent Segurel (Nantes)  
**Marc Glodowski**, Délégué régional INPI Pays de la Loire (Nantes)

## Finale

**André Lucas**, professeur, Université de Nantes

**Marie-Françoise Marais**, Conseiller à la Cour de cassation

**Gilles Vercken**, avocat, Cabinet Gilles Vercken (Paris)



# UNIVERSITÉS CANDIDATES



# CAS PRATIQUE

La société bretonne CONFORAMED commercialise des équipements paramédicaux tels que des lits médicalisés, couvertures chauffantes, matelas orthopédiques désignés par la marque *HELIUX* qu'elle a déposée à l'INPI en classe 10 pour des appareils médicaux et articles orthopédiques. Elle a pour principaux clients des hôpitaux, maisons de retraite et autres unités de soins de la région.

Au bout de quelques années et eu égard à son activité florissante, les dirigeants de l'entreprise décident de diversifier la production afin d'atteindre le grand public. Ils s'orientent vers l'industrie du bien être qui connaît un essor sans précédent et font réaliser à cet effet, des études de marché qui révèlent que l'une des principales préoccupations de la population locale est la grisaille endémique dans la région bretonne, même durant la saison estivale.

Ainsi, c'est forte de cette étude que la société CONFORAMED lance une lampe de luminothérapie qu'elle désigne sous la marque déposée *HELIUX* (hélios+lux), en police Castellar, de style italique, de couleur bleu Roy.

La lampe *HELIUX*, est faite de verre translucide de couleur blanche et se présente en une forme circulaire de 40 centimètres de diamètre évoquant le soleil, posée sur un socle métallique de forme carrée.

Ne disposant toutefois pas d'importants moyens financiers pour la promotion de ce produit, la société CONFORAMED a choisi de limiter la publicité à sa région natale, la Bretagne, comptant sur le bouche à oreille pour le développement national. Un spot publicitaire d'une minute passe régulièrement sur les ondes des radios régionales et une version audiovisuelle est prévue pour les salles de cinéma locales. Le spot renvoie aux vertus de la lampe qui permettent grâce à une luminosité très forte d'imiter la lumière du soleil et ont ainsi une action d'antidépresseur naturel permettant d'éviter les TAS (Troubles Affectifs Saisonniers) très fréquents en début de saison hivernale.

Le spot publicitaire est sonorisé par un accompagnement musical, d'inspiration ZEN, dont l'originalité ne fait pas débat. Le compositeur de cette musique, Michael James, est salarié depuis trois ans dans le service maintenance de la société CONFORAMED. Après avoir proposé cet arrangement musical, il en cède les droits à son employeur pour une durée de cinq ans. L'entreprise pouvait donc exploiter la composition de Monsieur James pour la publicité de son produit.

Philippe STURCK est un designer breton farfelu. Postmoderniste dans l'âme, il n'hésite pas à transformer l'utilité d'un objet de consommation en un objet atypique dans le but de faire réfléchir sur les méfaits de la communauté humaine. Il s'inspire des objets qu'il rencontre dans la vie quotidienne sans réutiliser directement l'objet matériel. Ainsi, la « chaise-paquet de lessive UMO », le « pot de moutarde-porte photos AMOR » et la « table-ordinateur PP » ont déjà fait fureur à Paris et à New-York.

Philippe STURCK a déposé, le 26 janvier 2008, à titre de modèle sa dernière création : le lampadaire musical *HELLUX*, dans le but de dénoncer le réchauffement climatique. Le

lampadaire se présente en un cercle 80 cms de diamètre apposé sur un pied mesurant 1 m 50 orné de formes de feuilles d'arbre. Il est indiqué sur le pied du lampadaire le nom de la création : **HELLUX**, en police Castellar, de style italique, de couleur rouge sur fond noir.

Lorsqu'on allume le lampadaire **HELLUX**, est diffusée une lumière jaune clair qui vire progressivement au rouge vif, ce qui a pour effet de déclencher un passage musical d'une minute du genre heavy metal, reprenant à certains moments les lignes mélodiques de la composition de Monsieur James.

Philippe STURCK commercialise le lampadaire **HELLUX**, dans des enseignes de décoration de luxe depuis juillet 2008.

La société CONFORAMED reçoit le catalogue d'une enseigne de décoration de luxe annonçant la commercialisation du lampadaire **HELLUX**, de Philippe STURCK. La société constate de nombreuses similarités par rapport à la lampe **HELIUX** : forme du lampadaire et imitation de la marque.

La société CONFORAMED sollicite du Président du TGI de Rennes l'autorisation de procéder à la saisie-contrefaçon des lampadaires de Philippe STRUCK sur le lieu de fabrication, sur le fondement du droit des dessins et modèles.

La société CONFORAMED introduit une action en justice devant le TGI de Rennes à l'encontre de Philippe STURCK.

La société CONFORAMED fait valoir à cet effet :

- que, sur le fondement du droit des marques, Philippe STURCK contrefait la marque **HELIUX** par l'utilisation du mot **HELLUX** ;
- que, sur le fondement du droit d'auteur, Philippe STURCK contrefait la forme de la lampe **HELIUX**, par la forme du lampadaire **HELLUX** ;
- que, sur le fondement du droit d'auteur, Philippe STURCK utilise sans autorisation l'œuvre musicale de Michael JAMES dont la société est titulaire des droits.

Philippe STURCK répond :

- que la procédure de saisie-contrefaçon est nulle ;
- que, sur le fondement du droit des marques, l'utilisation de **HELLUX**, n'est pas illicite ;
- que, sur le fondement du droit des dessins et modèles, la forme du lampadaire **HELLUX**, est protégeable ;
- que, sur le fondement du droit d'auteur, le passage musical ne contrefait pas l'œuvre musicale dont est titulaire la société CONFORAMED.

La société CONFORAMED répond :

- que la procédure de saisie-contrefaçon est régulière ;

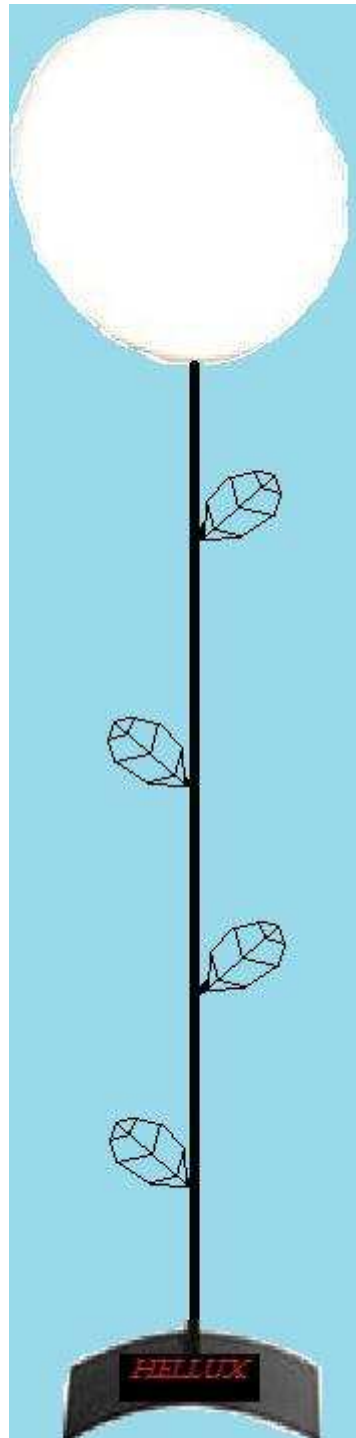
L'action en concurrence déloyale n'est pas envisagée.

Par une plaidoirie aussi brillante qu'éloquente vous représenterez soit la société CONFORAMED, demanderesse, soit Philippe STURCK, défendeur.

Lampe de la société  
CONFORAMED



Lampadaire de Philippe  
STURCK



# INFORMATIONS PRATIQUES

Lieu d'hébergement des candidats : **AUBERGE DE JEUNESSE LA MANU**  
**2 place de la Manu**  
**44000 Nantes**  
**02 40 29 29 20**

## Comment s'y rendre en venant de la gare SNCF ?

Durée : 5 mins  
Sortir de la gare ACCÈS NORD  
Prendre le Tram 1 à l'arrêt GARE SNCF en direction de BEAUJOIRE  
Descendre à l'arrêt MANUFACTURE.

Lieu du Concours et du séminaire : **Faculté de droit et des sciences politiques**  
**Chemin de la Censive-du-Tertre**  
**44000 Nantes**

## Comment s'y rendre en venant de l'auberge ?

Durée : 40 mins  
Prendre le Tram 1 à l'arrêt MANUFACTURE en direction de JAMET  
Descendre à l'arrêt COMMERCE  
Dirigez vous à pied vers l'arrêt COMMERCE du Tram 2  
Prendre le Tram 2 arrêt COMMERCE en direction de ORVAULT GRAND VAL  
Descendre à l'arrêt PETIT PORT - FACULTES  
A pied, emprunter le chemin piéton menant aux Facs  
A la fin de ce passage, tournez à droite,  
Continuez sur 200 m.

Lieu du dîner du 19 mars : **Le petit Bacchus**  
**5 rue Beauregard**  
**44000 Nantes**

## Comment s'y rendre en venant de l'auberge ?

Durée : 15 mins  
Prendre le Tram 1 à l'arrêt MANUFACTURE  
en direction de JAMET  
Descendre à l'arrêt COMMERCE  
Dirigez vous à pied vers la rue Beauregard.



# REMERCIEMENTS

## Pour le financement et les prix

Nous remercions très sincèrement nos interlocuteurs auprès des différents partenaires de nous avoir fait confiance :

**Mes Lucas et Herpe** associés du Cabinet Cornet Vincent Segurel,  
**Me Vercken** du Cabinet Gilles Vercken,  
**Mme Gil et M. Coste** des Editions Lamy,  
**Mmes Godineau et Le Cloirec** au Cabinet Brema-Loyer,  
**M. Glodkowski** de l'INPI,  
et **M. Chatel** du Crédit agricole.

## Pour l'IRDP

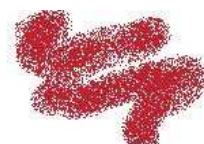
Nous remercions vivement **M. le Professeur Desdevises**, Directeur de l'IRDP, pour le soutien matériel qu'il nous a accordé dans l'organisation du Concours et du séminaire ainsi que de l'intérêt appuyé qu'il a montré pour le projet.

Nous sommes également très reconnaissants envers l'équipe de doctorants et docteurs de l'IRDP, **Emilie, Marie, Fanny, Mika, Jean-Lou, Alice-Pearl, Soraya et Yolande** de nous avoir supportés pendant ces longs mois de préparation.

## Pour l'élaboration du cas pratique

Nous remercions également **Soraya Bali** pour avoir contribué pour une grande part à l'élaboration du cas pratique ainsi que **M. le Professeur Lucas et Mme Bernault** pour les conseils et les corrections prodigués.





## PARTENAIRES



**Cabinet BREMA LOYER**  
Conseils en propriété industrielle



### PRIX

Stages au Cabinet Cornet Vincent Segurel

Stages au Cabinet Brema-Loyer

Ouvrages offerts par les éditions Lamy

Ouvrages offerts par l'INPI

Revue juridique (Expertises, Leginet,...)

**Et l'immense plaisir pour tous d'être venus passer deux jours  
formidables sur Nantes !!!**